

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2025-2030

Séance ordinaire du mardi 8 septembre 2026

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :
Conseil administratif

Claudine HENTSCH – EPA	Maire	
Pascal WASSMER – PLR – Le Centre	Conseiller administratif	
Claire THIBAUT BULLIARD – PLR – Le Centre	Conseillère administrative	

Bureau du Conseil municipal

Yves GUBELMANN – PLR	Président	
Romano GUARISCO – EPA	Vice-Président	
Patricia SCHAUENBURG – PQJA	Secrétaire	
Eric WEHRLI - Assemblée	Membre	<i>Excusé</i>

Conseillers municipaux

Cédric ARNAUD - Assemblée	<i>Excusé</i>	Nicole IMHOF – Assemblée	
Audrey ANDERSEN - EPA		Thomas KRÄHENBÜHL – EPA	
Elisabeth BÉRY – PLR		Dominique LAZZARELLI – PQJA	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Guy MUSY – EPA	<i>Excusé</i>
Joakim BÜNZLI - PLR		Marie-Claude SAWERSCHEL – Assemblée	<i>Suppléante</i>
Morgan FLUCKIGER - PQJA		Nicolas VELEBIT - EPA	
Blaise GIROUD – PLR		Mathias ZINGGELER – PLR	

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale, Mme Marie CHAVAZ, comptabilité

Excusé-e-s : MM. Cédric ARNAUD, Guy MUSY, Eric WEHRLI

Public : 13 personnes



Ordre du jour :

- 1. Approbation de l'ordre du jour.**
- 2. Prestation de serment de Mme Audrey Andersen et M. Nicolas Velebit, Conseillère et Conseiller municipaux titulaires.**
- 3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 23 juin 2026.**
- 4. Élection de la présidence de la commission ad hoc Sport et désignation de Conseillères et Conseillers municipaux aux commissions.**
- 5. Communications du bureau.**
- 6. Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de la commission Sociale, culture et loisirs, petite enfance du 9 juin 2026
 - b) Rapport de la commission ad hoc Sport du 25 juin 2026
- 7. Projet(s) de délibération(s).**
- 8. Projet(s) de résolution(s).**
- 9. Projet(s) de motion(s).**
- 10. Présentation du projet de budget 2027.**
- 11. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**
- 12. Proposition(s) du Conseil administratif.**
- 13. Communication(s) du Conseil administratif.**
- 14. Huis Clos**

M. Yves GUBELMANN, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée ainsi que le public, nombreux comme toujours. En préambule, il excuse MM. Guy MUSY, Cédric ARNAUD et Eric WEHRLI (qui est remplacé par Mme Marie-Claude SAWERSCHEL).

M. le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous pour cette rentrée. Il compte sur les membres du Conseil municipal pour des débats nourris, animés, respectueux, intéressants et creusés, et les invite à poser des questions et à oser se tromper pour avancer, étant précisé que de nombreux (et gros dossiers) occuperont la Commune cette année.

M. le Président rappelle ensuite aux membres du Conseil municipal qu'ils doivent demander la parole avant de la prendre quand cela est leur tour. M. le Président rend également le public attentif à l'article 27 du règlement du Conseil municipal, qui dispose que le public doit rester assis et garder le silence en s'abstenant de toute marque d'approbation ou de désapprobation. M. le Président pourra rappeler tout dissident à l'ordre et lui demander, au besoin, de quitter la salle. Enfin, il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer les séances sauf autorisation expresse du Bureau du Conseil municipal, qui en informera l'assemblée le cas échéant.

Mme Claudine HENTSCH aimerait prendre en photo les nouveaux membres du Conseil municipal qui seront assermentés ce soir. M. le Président approuve cette demande.

M. le Président passe au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation de l'ordre du jour.

Point 1 - Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que proposé est adopté à l'unanimité.

M. le Président passe au point 2 de l'ordre du jour, soit la prestation de serment de Mme Audrey ANDERSEN et M. Nicolas VELEBIT, Conseillère et Conseiller municipaux titulaires.

Point 2 – Prestation de serment de Mme Audrey ANDERSEN et M. Nicolas VELEBIT, Conseillère et Conseiller municipaux titulaires.

M. le Président prie les personnes suivantes de se lever pour leur prestation de serment :

- Mme Audrey ANDERSEN – liste EPA – Ensemble pour Anières
Conseillère municipale titulaire, suite à la démission de M. Guillaume CLOCHÉ ;
- M. Nicolas VELEBIT – liste EPA – Ensemble pour Anières
Conseiller municipal titulaire, suite au décès de M. Alexandre SOUCAS.

M. le Président procède à la prestation de serment.

Vu l'article 6, 7 et 8, alinéas 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05) ;

Vu l'article 4 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières (LC 02 111) ;

Après la lecture de la formule de serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, soit :

« Je jure ou je promets solennellement » :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

Mme Audrey ANDERSEN et M. Nicolas VELEBIT prononcent à tour de rôle les mots « je le jure ».

M. le Président remercie Mme Audrey ANDERSEN et M. Nicolas VELEBIT pour leur serment et en prend acte. M. le Président précise qu'ils entrent en fonction à partir du soir même.

Applaudissements.

M. le Président passe au point 3 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du 23 juin 2026.

Point 3 – Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 23 juin 2026

Outre les demandes de correction qu'il a transmises en amont, M. Blaise GIROUD aimerait apporter les modifications suivantes :

- Le nombre de personnes présentes dans le public doit figurer sur le procès-verbal. Il propose en l'espèce de noter « > 10 personnes » comme il y avait plus de 10 personnes la fois dernière, plutôt que « plusieurs personnes » ;
- En page 5, M. Blaise GIROUD propose de remplacer « La personne de l'administration en support du Conseil municipal » par « la secrétaire du Conseil municipal ». M. Pascal WASSMER fait remarquer que le maintien de l'appellation de « secrétaire du Conseil municipal » est en cours de réflexion. M. Blaise GIROUD demande si la décision appartient au Conseil municipal ou au Conseil administratif.



Mme Alexandra DERUAZ précise que l'idée derrière la phrase susmentionnée visait à éviter une confusion avec le rôle de secrétaire du Bureau du Conseil municipal. Dans d'autres communes, la personne mise à disposition du Conseil municipal pour les affaires administratives est employée par l'Exécutif. M. le Président propose de statuer sur ce point à la prochaine séance du Conseil municipal ;

- En page 6, « Bien que le groupe PLR Anières ne recourra pas contre cette décision » a été remplacé par « ne s'opposera pas à cette décision » ;
- En page 11, bien que la phrase « Les considérants de la motion méritaient de s'y attarder au travers d'une lecture du texte, car ils contiennent des arguments que le public n'a pas (sachant que les motions ne sont pas transmissibles à l'avance au public) » ait été correctement protocolée, M. Blaise GIROUD propose de supprimer cette phrase à des fins de clarification du procès-verbal. La phrase corrigée serait donc la suivante « M. Blaise GIROUD exprime sa surprise face aux propos tenus et relève [...] ». Mme Alexandra DERUAZ comprend l'argument, mais invite à appliquer des règles uniformes pour l'ensemble des procès-verbaux. Elle invite à laisser la phrase, puisqu'elle a été retranscrite conformément aux propos tenus.

M. le Président note que 7 personnes sont pour la modification et 7 personnes s'abstiennent. La modification est donc validée.

- En page 11, l'affirmation « À titre d'exemple, il a fallu compter 15 ans pour passer le stade des Ambys en zone sportive, étant précisé qu'il ne s'agissait pas d'un dézonage à proprement parler, mais d'un échange de mètres carrés à Hermance contre des mètres carrés qui se trouvent aujourd'hui aux Ambys » est fautive, bien qu'elle ait été correctement retranscrite. Il a en réalité fallu compenser mètre carré par mètre carré la surface déclassée ailleurs dans le canton. M. Blaise GIROUD tenait à apporter cette précision.
- En page 29, le vote pris par le Conseil municipal sur Mobilitri prenait la forme d'un préavis. Il convient donc de modifier l'intitulé du vote par « Par 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal décide de préavis favorablement le retour de la levée porte-à-porte des encombrants et la sortie de la Commune de Mobilitri ».

M. le Président met le procès-verbal aux voix.

Sous réserve des modifications susmentionnées, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour, soit l'élection de la présidence de la commission ad hoc Sport et désignation des Conseillères et Conseillers municipaux aux commissions.

Point 4 - Election de la présidence de la commission ad hoc Sport et désignation des Conseillères et Conseillers municipaux aux commissions

Suite à la démission de M. Guillaume CLOCHÉ, M. le Président invite le Conseil municipal à proposer une personne pour la présidence de la commission ad hoc Sport.

M. Joakim BÜNZLI annonce que le groupe PLR Anières souhaite présenter M. Blaise GIROUD à cette fonction.

Au nom du groupe EPA, M. Thomas KRAHENBUHL déclare que ledit groupe désire conserver la présidence de la commission ad hoc Sport en présentant M. Romano GUARISCO. Cette présidence revient en effet au groupe EPA conformément à l'accord politique collégial pris au début de la législature. Cet accord consistait à assurer une représentation proportionnelle dans les commissions, y compris les présidences qui tenaient compte des résultats des élections.

La courte majorité obtenue par le groupe PLR Anières au sein du Conseil municipal ne justifie pas à ce jour la remise en question de cet accord ni de privilégier un groupe qui aurait alors quatre présidences sur six commissions, soit 66% des présidences alors que ce groupe ne représente que 35% des élus. Le respect des urnes est en effet la base d'une saine collégialité au sein du Conseil municipal.



De plus, M. Thomas KRAHENBUHL tient à souligner que le groupe EPA n'a pas été invité aux négociations entre groupes politiques qui semblent avoir donné légitimité au groupe PLR Anières de revendiquer cette présidence. Cette situation est pour le moins peu élégante et dénote d'un sens de la collégialité particulier.

M. Blaise GIROUD craint que le groupe EPA n'interprète mal la candidature de sa personne. M. Blaise GIROUD ne souhaitait pas assumer une seconde présidence en sus de celle de la commission des Finances. La commission ad hoc Sport a été créée sur demande du groupe PLR Anières il y a environ un an. Le groupe était très satisfait de la présidence assurée par M. Guillaume CLOCHÉ, mais il s'est simplement enquis de la meilleure des solutions pour faire avancer le sujet. Après réflexion, il semblait logique que la présidence revienne à l'un des membres qui a participé aux discussions pendant une année, et qui a le soutien des associations sportives ainsi que leur confiance. La proposition du groupe PLR Anières est donc un choix qui s'est fait par défaut, et en aucun cas contre M. Romano GUARISCO, que M. Blaise GIROUD apprécie beaucoup.

M. le Président passe au vote :

8 personnes soutiennent la candidature de M. Blaise GIROUD à la présidence de la commission ad hoc Sport, 4 personnes soutiennent la candidature de M. Romano GUARISCO, 2 personnes s'abstiennent. La présidence de la commission ad hoc Sport est donc attribuée à M. Blaise GIROUD.

Mme Dominique LAZZARELLI précise que le groupe PQJA n'a absolument rien contre M. Romano GUARISCO. Le groupe PQJA a cependant voulu privilégier les associations et les administrés du sport.

M. Romano GUARISCO annonce que le groupe EPA prend acte de ce vote et respecte la décision du Conseil municipal. Sans contester la légitimité de ce vote, le groupe EPA tient à souligner la rupture d'équilibre qui a été prononcée, ceci avec le nouveau règlement pour l'ensemble de la législature restante. En effet, un groupe de six conseillers présidera quatre commissions alors qu'un groupe de cinq conseillers n'en présidera qu'une seule. Le groupe EPA demande que cette situation soit prise en considération et corrigée pour les prochaines désignations, afin de rétablir l'équilibre correspondant à la représentation politique du Conseil municipal.

M. Blaise GIROUD ayant été nommé à la présidence de la commission ad hoc Sport, il convient à présent de désigner une vice-présidence. M. le Président cède la parole à qui veut la prendre.

Mme Marie-Claude SAWERSCHEL propose au nom du groupe Assemblage Mme Nicole IMHOF à la vice-présidence de la commission ad hoc Sport. M. le Président met cette proposition aux voix :

Par 12 voix pour et 2 abstentions, Mme Nicole IMHOF est nommée vice-présidente de la commission ad hoc Sport.

M. le Président invite à procéder à la nomination des commissaires qui succéderont à M. Alexandre SOUCAS et M. Guillaume CLOCHÉ. Cette responsabilité revient au groupe EPA, qui doit désigner qui siègera dans les commissions Sociale, Urbanisme et constructions et ad hoc Petite enfance.

M. Thomas KRAHENBUHL informe des désignations suivantes :

- Mme Audrey ANDERSEN et M. Nicolas VELEBIT pour la commission Sociale ;
- M. Romano GUARISCO et M. Nicolas VELEBIT pour la commission Urbanisme ;
- Mme Audrey ANDERSEN et M. Thomas KRAHENBUHL pour la commission ad hoc Petite enfance.

M. Blaise GIROUD relève que ces différentes désignations doivent être soumises au vote, sachant que le règlement exige que tous les membres soient élus par le Conseil municipal. Il faut par ailleurs désigner un autre membre pour la commission ad hoc Sport puisque la place est vacante, M. Guillaume CLOCHÉ ne siégeant plus au sein de ladite commission.

M. Romano GUARISCO demande une suspension de séance de cinq minutes pour désigner un représentant, ce que M. le Président accorde.

M. Romano GUARISCO propose au nom du groupe EPA Mme Audrey ANDERSEN en tant que membre de la commission ad hoc Sport.



M. le Président soumet en un bloc ces différentes représentations au vote :

Par 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve les différentes représentations des commissions discutées *supra*.

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 5 - Communications du bureau

M. le Président informe des communications suivantes :

- **Droit d'opposition concernant les décisions de l'AGE de l'ACG du 24 juin** relatives aux principaux engagements financiers en 2027 du Fonds intercommunal (FI) : le FI contribue au financement de projets intercommunaux. En l'occurrence, l'AG de l'ACG a pris des décisions concernant le montant des enveloppes (culture, sport, etc.) à disposition des commissions de l'institution pour 2027 et diverses participation importantes (Grand Théâtre par exemple). Le délai d'opposition a été fixé au **15 octobre 2026**. Toute la documentation se trouve sur CMNet.

Pour rappel, un modèle de résolution se trouve sur CMNet (sous « Conseil municipal / Documents du Conseil municipal ») à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient faire valoir leur droit d'opposition au prochain Conseil municipal.

- **Jetons de présence pour les représentations** : rappel aux participants aux délégations. Le modèle de fiche à remplir lors de chaque séance, et à transmettre au fur et à mesure à Mme Marina Rubiera, se trouve sur CMNet (sous « Conseil municipal / Documents du Conseil municipal »).
- **Information sur les courriers reçus par le président/le bureau :**
 - Courrier du 23.07.2026 de M. Mathieu Dardel adressé au CM, concernant le terrain de padel et la zone sportive ;
 - Courrier du 11.08.2026 de Mme Anita Simonet adressé au CM, concernant les espaces communs 44-50 Avallons ;
 - Courrier du 01.04.2026 de Mme Heurteux adressé au CM, concernant le restaurant le Floris. M. Eric WEHRLI, qui présidait le Conseil municipal lors de la réception de ce courrier, a transmis une réponse à M. le Président, dont le contenu est le suivant :

« Mesdames et messieurs,

Je souhaite apporter quelques précisions concernant le courrier adressé au Conseil municipal par Mme Heurteux il y a quelques mois.

À l'époque, le président du Conseil municipal [à savoir M. WEHRLI] a choisi de donner suite à cette démarche en recevant personnellement Mme Heurteux dans le cadre d'un entretien auquel ont également participé deux membres du Conseil administratif, en les personnes de Mme Claudine HENTSCH et Mme Claire THIBAUT BULLIARD.

Cette rencontre a permis d'examiner les préoccupations exprimées, d'apporter les réponses nécessaires et, à notre connaissance, de clore cet échange de manière satisfaisante.

Il apparaît toutefois que, s'agissant d'un courrier formellement adressé à l'ensemble du Conseil municipal, celui-ci aurait dû être porté à la connaissance de tous ses membres conformément à la procédure prévue.

Regrettablement, cette transmission n'a pas été effectuée à l'époque. Afin qu'une telle situation ne se reproduise pas, il est impératif que cette procédure soit désormais appliquée de manière systématique et rigoureuse.



L'administration communale devra veiller également à ce que tout courrier destiné à l'attention du Conseil municipal soit correctement identifié, enregistré et transmis à l'ensemble de ses destinataires dans les plus brefs délais ».

À ce stade des communications, M. Mathias ZINGGELER tient à intervenir au nom du groupe PLR Anières. Si ce dernier a bien conscience qu'il s'agissait d'une maladresse de l'ancien président du Conseil municipal, il tient à souligner l'importance de pouvoir discuter au sein de cet hémicycle de tout courrier ou de toute communication adressé au Conseil municipal. En l'espèce, Mme Heurteux a exprimé sa surprise de ne pas avoir vu le sujet abordé au Conseil municipal et de ne pas avoir reçu de réponse. Partant, le groupe PLR Anières pense qu'il serait opportun que le Conseil municipal réponde à Mme Heurteux (par exemple sous la plume de son Président). Il pourrait à ce propos lui être indiqué que le Conseil municipal a pris bonne note de ses préoccupations, qu'il les partage, que la question de l'affectation du café-restaurant Le Floris fait bien entendu l'objet d'études (notamment en commission), qu'il s'engage à revenir auprès d'elle à l'issue de ses travaux en commission, et que le Conseil municipal la remercie de son attention.

M. Blaise GIROUD aimerait pour sa part revenir sur le courrier de M. Mathieu Dardel et sur la réponse à donner au courrier de Mme Anita Simonet.

M. le Président demande au préalable si le Conseil administratif comptait intervenir au sujet de ces deux courriers.

Mme Claudine HENTSCH revient sur le courrier de M. Dardel, qui propose d'implanter un, voire deux terrains de padel entre les terrains de tennis. Cette proposition soulève plusieurs problèmes techniques. Une telle implantation compliquerait en effet la réalisation de la bulle destinée à couvrir les trois terrains de tennis. Elle nécessiterait également la création d'un nouveau cheminement (le terrain de padel serait uniquement accessible de côté, ce qui nécessite d'aménager un cheminement entre les terrains). Enfin, l'un des terrains de tennis devrait être déplacé en direction du lac. Cette opération impliquerait sa reconstruction complète et d'importants travaux de terrassement, les niveaux altimétriques étant très différents. Le coût serait d'autant plus difficile à justifier que le revêtement technique et l'éclairage des terrains viennent d'être rénovés. Ces contraintes ne remettent pas en cause l'intérêt du padel, mais démontrent la nécessité de l'intégrer dans une réflexion globale sur l'avenir de la zone sportive, plutôt que de procéder à une implantation isolée qui compromettrait ou compromettrait d'autres projets.

Le courrier de M. Mathieu Dardel ayant été adressé au Conseil administratif et au Conseil municipal, Mme Claudine HENTSCH propose de répondre dans le sens des explications qu'elle vient d'apporter. Mme Alexandra DERUAZ confirme que le courrier a été adressé au Conseil municipal avec copie à l'Exécutif et au Tennis-club d'Anières.

Le courrier étant adressé au Conseil municipal, M. Blaise GIROUD estime qu'il revient à celui-ci d'y répondre. Il remercie Mme Claudine HENTSCH pour les éléments de réponse qu'elle a apportés, qui pourront être repris dans le courrier à rédiger au nom du Conseil municipal. Il invite à mentionner dans le courrier que quatre variantes ont été étudiées pour ce terrain de padel, dont la variante que M. Mathieu Dardel a proposé d'étudier. Cette variante, ainsi que deux autres, a été rejetée en raison des inconvénients majeurs qu'elle soulevait, notamment financiers.

M. Blaise GIROUD insiste sur le fait que le projet de padel est un projet temporaire et que, partant, l'aspect financier jouait un rôle important, le but n'étant en effet pas de dépenser des centaines de milliers de francs pour un terrain temporaire pendant deux ans. Le choix s'est porté sur la terrasse entre le restaurant Côté Vignes et le premier terrain de tennis, car cette solution avait le mérite de remplir plusieurs critères, notamment des critères de nuisances pour le voisinage, mais également des critères financiers, puisque la dalle était déjà construite et qu'il n'y avait pas d'investissement supplémentaire à consentir.

M. le Président propose de faire un courrier commun au nom du Conseil municipal réunissant les arguments avancés par M. Blaise GIROUD et Mme Claudine HENTSCH.



S'agissant du courrier de Mme Anita Simonet, Mme Claudine HENTSCH relève qu'il a été adressé aux membres du Conseil municipal uniquement. Le Conseil administratif n'a donc pas encore eu l'occasion d'en discuter.

M. le Président pense qu'il serait intéressant de renvoyer le courrier et de se rendre sur place, afin qu'une suite appropriée soit donnée.

M. Blaise GIROUD propose au nom du groupe PLR Anières d'accuser réception du courrier de Mme Anita Simonet du 11 août, de remercier sincèrement son autrice, de l'assurer que le Conseil municipal partage totalement ses préoccupations et de l'informer de l'intervention faite par M. Morgan FLUCKIGER lors de la séance du 23 juin du Conseil municipal (qui figure dans le procès-verbal y relatif) ainsi que du courriel que M. Morgan FLUCKIGER et M. Blaise GIROUD ont signé au début de l'été, demandant à la Mairie de suspendre l'évacuation du matériel en raison des circonstances exceptionnelles dues à la canicule. Cette mesure devait être provisoire et se termine avec la fin de la canicule, ce qui doit être communiqué à Mme Anita Simonet pour ne pas lui donner l'impression que le Conseil municipal ou l'Exécutif ne tiennent pas leur parole.

Par ailleurs, de l'avis de M. Blaise GIROUD, s'il revient à la régie de résoudre les conflits de voisinage, elle ne pourra pas le faire dans le cas très spécifique du chemin des Avallons 44-50, comme des décisions du Conseil municipal encore pendantes déterminent la marge de manœuvre de la régie (la construction des balcons sur cet immeuble permettrait de résoudre nombre des problèmes évoqués dans le courrier). M. Blaise GIROUD suggère de répondre à Mme Anita Simonet que la Commune s'attèlera à répondre aux habitants des Avallons 44-50 le plus rapidement possible, lorsque le travail en commission sera terminé. Si, *in fine*, des installations ne peuvent pas être mises à disposition pour que la convivialité entre voisins puisse s'exprimer correctement, il conviendra de trouver une autre solution plus adaptée. M. Blaise GIROUD conclut qu'il est important que Mme Anita Simonet comprenne que le Conseil municipal n'entend pas cautionner des nuisances jusqu'à 2h ou 3h du matin, de quelque nature qu'elles soient.

M. Romano GUARISCO soulève un point règlementaire. M. Blaise GIROUD a rappelé l'intervention de M. Morgan FLUCKIGER lors du dernier Conseil municipal, ainsi qu'une lettre qu'ils auraient cosignée. M. Romano GUARISCO tient à rappeler à son préopinant l'article 44 du règlement du Conseil municipal sur l'abstention d'un Conseiller municipal dans les débats.

- **Votation populaire du 27 septembre 2026** : le local de vote sera tenu par M. GUARISCO Romano, en tant que Président, et par M. GIROUD Blaise, en tant que Vice-Président. En cas d'empêchement M. Romano GUARISCO sera remplacé par M. Thomas KRAHENBUHL et M. GIROUD par M. Morgan FLUCKIGER. Mme Alexandra DERUAZ transmettra à ces quatre Conseillers une marche à suivre.
- **La Revue 2026** : représentation du jeudi 5 novembre. Cette année les Conseillers participeront sans conjoints. Afin d'éviter tout risque de dépenses inutiles, il est demandé aux Conseillers municipaux de confirmer leur présence. En cas d'annulation communiquée après le 5 octobre et non justifiée médicalement, le prix du billet sera déduit des jetons de présence.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 6 - Rapports des commissions

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF, présidente de la commission Sociale, culture, et loisirs, petite enfance.

a) Rapport de la commission « Sociale, culture, et loisirs, petite enfance ». Séance du 9 juin 2026.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe la parole à M. Blaise GIROUD, vice-président de la commission « ad hoc Sport ».

b) Rapport de la commission « ad hoc Sport ». Séance du 25 juin 2026.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Blaise GIROUD pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 7 – Projet(s) de délibération(s)

Néant.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 8 – Projet(s) de résolution(s).

Néant.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 9 – Projet(s) de motions(s).

Néant.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour, soit la présentation du projet de budget 2027.

Point 10 – Présentation du projet de budget 2027

Présentation

M. le Président cède la parole à Mme Claire THIBAUT BULLIARD.

Introduction

Avant d'entrer plus en détail dans les chiffres, Mme Claire THIBAUT BULLIARD souhaite mettre en évidence un changement important dans la manière dont le budget sera travaillé cette année. Jusqu'à présent, l'examen détaillé du budget reposait principalement sur la commission des Finances. M. Blaise GIROUD avait proposé lors du Conseil municipal du mois de juin de s'inspirer d'une méthode déjà appliquée dans d'autres communes en associant davantage les commissions métiers à l'analyse budgétaire. Cette proposition a été retenue par l'Exécutif, qui l'en remercie. L'objectif est que chaque commission puisse désormais examiner plus précisément les lignes de charges et de revenus qui relèvent de son domaine en s'appuyant sur sa connaissance des projets, des prestations et des enjeux.

S'agissant du projet de budget 2027, Mme Claire THIBAUT BULLIARD relève que le document qui sera présenté ci-après donne une vision synthétique de la situation budgétaire telle qu'elle est connue aujourd'hui. Une emphase est mise sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un budget définitif, mais d'un projet de budget. Un premier travail d'arbitrage et de réduction des coûts a déjà été réalisé par l'Exécutif. Comme annoncé précédemment, le projet va maintenant entrer dans une phase d'analyse complémentaire par les commissions.

Mme Claire THIBAUT BULLIARD relève que la présentation a pour objectif de donner une première vision du budget 2027, qui s'inscrit dans un contexte fiscal fortement révisé. Comme expliqué en amont, chaque commission examinera les éléments budgétaires qui relèvent de son domaine avant un retour devant la commission des Finances prévue le 12 octobre. Le budget consolidé sera ensuite, comme à l'accoutumée, soumis au vote du Conseil municipal le 12 décembre.

Rappel du contexte et de l'évolution de la fiscalité.

Le graphique affiché à l'écran permet de mettre l'évolution de la fiscalité de la Commune en perspective. La fiscalité était relativement stable de 2007 à 2013, et représentait environ 10 millions de francs par an. L'année 2014 a été exceptionnelle, avec un pic proche de 120 millions de francs, avant de revenir progressivement à des niveaux de l'ordre de 15 à 20 millions de francs sur les dix dernières années. Il est à noter qu'une baisse sera déjà effective pour 2026.

Les dernières estimations reçues prévoient un montant qui marque une nouvelle baisse, avec une prévision de 8,4 millions de francs pour 2027. Cette estimation a été très fortement révisée entre avril et juin 2026, la prévision ayant diminué de 10,4 millions de francs. Cette évolution a profondément modifié le cadre dans lequel le budget a dû être préparé et a nécessité des arbitrages importants de la part de l'Exécutif.

Structure du projet de budget 2027 (avec son déficit, ses charges et leurs contraintes, ses revenus, ainsi que le cadre légal dans lequel il s'inscrit)

Suite au travail réalisé par l'Exécutif, le projet de budget est de CHF 15'873'000.-, dont CHF 14'595'000.- de revenus, soit un excédent de charges de CHF 1'277'000.-. Cette photographie constitue la base à partir de laquelle le travail se poursuivra pour examiner les marges d'ajustement encore possibles.

Concernant les charges, les charges totales représentent 15,9 millions de francs, 84,5% d'entre elles sont concentrées dans cinq fonctions principales, à savoir l'administration générale, les finances et impôts, la sécurité sociale, les transports et la formation. Cette lecture permet de comprendre où se situe l'essentiel des charges. Un premier travail d'optimisation a déjà été réalisé par l'Exécutif. Il s'agit maintenant d'étudier plus précisément la marge de manœuvre qui reste à disposition.

Les charges incompressibles, pour lesquelles la marge de manœuvre de la Commune est très faible, se montent à environ 6,75 millions de francs, soit 42,5% des charges totales. Elles regroupent notamment 2,35 millions de francs d'amortissements, 2,33 millions de francs pour les groupements intercommunaux (principalement le GIPEC, le GIAP et l'ACG) et 2 millions de francs de péréquation.

Ces éléments réduisent nécessairement le potentiel d'économies supplémentaires. Le travail devra donc être ciblé au regard des marges dont la Commune dispose réellement.

Du côté des revenus, 93,5% d'entre eux proviennent de la fonction finances et impôts qui représente environ 13,6 millions de francs. Ce montant comprend notamment 9,4 millions de fiscalité, 2 millions de francs de revenus liés aux placements financiers et 2,2 millions de francs liés aux immeubles du patrimoine financier. Les autres fonctions réunies représentent environ CHF 900'000.- de revenus. Le travail des commissions devra porter sur la recherche de revenus complémentaires.

En ce qui concerne le cadre légal applicable, le principe est celui d'un budget de fonctionnement équilibré. La loi prévoit toutefois la possibilité d'un excédent de charges sous certaines conditions, notamment lorsqu'il reste dans la limite des amortissements et peut être couvert par le capital propre. Cette possibilité doit néanmoins s'inscrire dans un plan financier prévoyant un retour à l'équilibre dans les quatre ans. L'enjeu consiste donc à construire un budget, mais également un retour à l'équilibre dans les quatre prochaines années.

Travail attendu dans les commissions

Il convient de noter que le travail de revue, d'arbitrage et de réduction des coûts déjà réalisés par l'Exécutif constitue le point de départ.

Chaque commission devra examiner les charges et les revenus relevant de son domaine, identifier d'éventuelles marges d'optimisation, questionner certaines priorités, envisager des adaptations ou des reports et identifier d'éventuels revenus complémentaires. Il ne s'agit donc pas d'un exercice de réduction linéaire des dépenses. Chaque proposition devrait être examinée au regard des économies qu'elle permet de réaliser, mais aussi des conséquences sur les prestations concernées. Les propositions seront ensuite transmises à l'Exécutif pour consolidation avant l'examen par la commission des Finances, puis le vote du Conseil municipal en décembre.

Mme Claire THIBAUT BULLIARD conclut sa présentation en soulignant que cette nouvelle méthode vise à associer davantage les commissions à la construction du budget, tout en poursuivant le travail déjà engagé par l'Exécutif, afin d'aboutir à un budget aussi équilibré et soutenable que possible. Mme Claire THIBAUT BULLIARD tient à souligner que la préparation de ce budget a été particulièrement exigeante, compte tenu du contexte et des arbitrages qu'elle a nécessités. Au nom du Conseil administratif, Mme Claire THIBAUT BULLIARD tient donc à remercier très sincèrement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration pour le travail important accompli, mais également pour leur adaptation et leur collaboration à ce nouveau contexte budgétaire. Des remerciements particuliers sont adressés à la responsable des finances, Mme Marie CHAVAZ, qui a été fortement mobilisée dans la préparation de ce budget.

Le Conseil administratif souhaite également remercier très chaleureusement les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur collaboration et leur implication. Le Conseil administratif est bien conscient que le programme de septembre et des commissions sera très chargé. Le Conseil administratif les remercie par avance pour leur mobilisation et leur engagement. La Commune doit à présent poursuivre ce travail avec l'objectif de préserver des finances communales saines, tout en maintenant la qualité des prestations et la qualité de vie des habitantes et habitants.

Mme Claire THIBAUT BULLIARD précise enfin que l'ensemble des documents seront déposés sur CMNet, et demande le renvoi du projet de budget dans les commissions respectives.

M. le Président ouvre la discussion sur des questions de compréhension uniquement, sachant que les débats auront lieu dans les commissions métiers.

M. Blaise GIROUD aimerait s'assurer que la commission des Finances continuera de recevoir les documents sous format Excel, ce que Mme Claire THIBAUT BULLIARD confirme.

Mme Alexandra DERUAZ précise que les documents seront versés sur CMNet en format PDF. En revanche, chaque commissaire recevra également les documents sous format Excel par e-mail.

M. Blaise GIROUD aimerait que les membres de la commission des Finances reçoivent les documents dans leur intégralité en amont pour avoir une vue d'ensemble et se préparer à la séance prévue au mois d'octobre. Mme Claire THIBAUT BULLIARD rappelle qu'il avait été convenu de compiler le travail des commissions et de le présenter dans son intégralité à la séance d'octobre. M. Blaise GIROUD maintient qu'il serait préférable pour ceux qui le souhaitent de recevoir l'intégralité des lignes budgétaires en amont pour préparer au mieux la séance.

M. le Président met au vote l'entrée en matière sur ce point :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'entrer en matière sur le renvoi en commissions du projet de budget 2027.
--

M. le Président met au vote le renvoi du projet de budget 2027 en commissions :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renvoi en commissions du projet de budget 2027.
--



La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 11 – Questions écrites ou orales

M. le Président relève avoir reçu plusieurs questions écrites.

Question écrite de la part de M. Blaise GIROUD concernant la desserte du Collège de Candolle par la ligne de bus n°38

En préambule, M. Blaise GIROUD relève que la plupart des questions ont reçu une réponse de la part du canton. Il procède tout de même à la lecture de sa question écrite :

Une pétition en ligne circule actuellement dans notre région demandant l'augmentation de la desserte de la ligne 38 afin que les élèves puissent se rendre dans de bonnes conditions au Collège de Candolle. Selon l'horaire TPG de la ligne, il n'y a en effet qu'un bus le matin qui arrive à la bonne heure du début des classes, et ce bus de petite taille serait complètement débordé. À l'arrêt Anières-Mairie, il s'agit du bus de 7h qui arrive à l'arrêt Seymaz à 7h40. Le bus précédent est à 6h24, donc beaucoup trop tôt, et le suivant est à 7h27, donc beaucoup trop tard.

Les pétitionnaires font valoir que de plus en plus d'élèves de notre région sont désormais affectés au Collège de Candolle, ce qui accroît les difficultés à trouver une place dans le bus. Les pétitionnaires demandent également que la cadence des bus soit augmentée pour le trajet retour, bien qu'il existe déjà trois bus par heure entre 11h et 12h et entre 16h et 17h.

Dès lors, est-ce que le Conseil administratif peut préciser ce qui suit :

- Combien y a-t-il d'élèves d'Anières inscrits au Collège de Candolle et est-ce que ce nombre est effectivement en augmentation depuis les dernières années ?
- Si l'augmentation est bien réelle, est-ce que les TPG confirment que le bus de 7h est bondé et à partir de quel arrêt sur le trajet Hermance-Seymaz la capacité devient-elle insuffisante ?
- Qu'en est-il du trajet retour à la sortie des classes ?
- Est-ce que le Conseil administratif serait prêt à appuyer une démarche concertée des communes de la rive gauche afin de demander aux TPG d'augmenter la desserte aux heures utiles aux collégiens de notre région ? Il ne s'agirait pas forcément de doubler la desserte sur tout le trajet, mais seulement à partir de l'arrêt où la capacité du bus est insuffisante.

D'avance, merci de vos précisions à ce sujet.

M. Pascal WASSMER rapporte que le Conseil administratif a pris contact avec le Collège de Candolle et les TPG afin de répondre à ces différentes questions. Le nombre d'élèves scolarisés au Collège de Candolle et domiciliés à Anières est en augmentation depuis plusieurs années, ce qui est certainement la cause de ces problèmes de transports publics. Sur Anières, il y avait en 2023 19 élèves, en 2024 29 élèves, en 2025 36 élèves et en 2026 43 élèves (M. Pascal WASSMER subodore que cette augmentation est la même pour les communes voisines).

Concernant le parcours du matin, le bus partant de Chens-sur-Léman à 6h46, avec une capacité maximale de 70 places, compte une vingtaine d'élèves lors de son passage à Anières. La capacité est donc assurée pour les élèves aniérois le matin. Pour information, le renfort, toujours le matin avec un bus articulé, est mis en place dès l'arrêt de Bois-Caran pour assurer le transport des élèves des autres communes.

Le retour après les classes est effectivement plus problématique pour les élèves aniérois. Comme certains ont pu le lire dans les journaux (cf. article de la Tribune de Genève du 25 août), le Conseiller d'État Pierre Maudet a ordonné qu'un bus articulé soit désormais engagé systématiquement le matin et le soir.

M. Pascal WASSMER ayant déjà répondu pour le matin, il aborde à présent la question du soir, qui a fait l'objet d'une réponse des TPG que M. Pascal WASSMER restitue telle quelle :

Au retour, le renfort dessert Petit-Bel-Air à 16h51 et effectue son parcours jusqu'à Bois-Caran. La course régulière, qui assure notamment la correspondance avec le train à Chêne-Bourg, passe 10



minutes plus tard et permet la prise en charge des élèves domiciliés à Anières. C'est sur cette période qu'il a été constaté que la course de renfort n'était pas systématiquement assurée avec un bus articulé par le sous-traitant des TPG.

Dans ce contexte, des situations de surcharge ont effectivement été observées sur la course de 16h51, entraînant un report d'une partie des élèves sur la course régulière de 17h01, soit 10 minutes plus tard. Cette situation est liée à l'indisponibilité temporaire du véhicule articulé en raison d'un dysfonctionnement technique. À titre de précision, il ne s'agit pas du même véhicule que celui utilisé le matin, pour des raisons d'organisation des lignes et des horaires du sous-traitant.

Néanmoins, cette situation devrait progressivement se résorber avec la mise en service de nouveaux véhicules articulés commandés en 2025. Il convient de relever que ces bus demeurent fortement fréquentés, avec environ la moitié des élèves assis et l'autre moitié debout. À cet égard, le niveau de confort observé sur ces courses de la ligne 38 reste comparable à celui de plusieurs lignes TPG transportant des élèves aux heures scolaires. Concernant le retour du soir, les TPG resteront attentifs à l'amélioration des conditions de transport.

Quant à la dernière question de M. Blaise GIROUD, qui demande si le Conseil administratif serait prêt à appuyer une démarche concertée de la rive gauche, M. Pascal WASSMER indique que le Conseil administratif soutiendra, comme il l'a toujours fait, les élèves afin de garantir la correspondance du domicile au lieu de scolarisation dans de bonnes conditions. Dans ce cadre, le Conseil administratif entretient des rencontres régulières au sein du CoHerAn et d'Arve et Lac pour aborder ces sujets.

Question écrite du groupe Ensemble pour Anières, reçue de la part de M. Romano GUARISCO le 19 août concernant le premier moustique tigre découvert à Anières

M. Romano GUARISCO donne lecture de la question écrite du groupe EPA.

Un premier moustique tigre (aedes albopictus) a récemment été identifié sur le territoire de la commune d'Anières. Présent dans le canton depuis 2019, le moustique tigre est particulièrement agressif et actif durant la journée. Outre les nuisances provoquées par ses piqûres, il peut transmettre certaines maladies virales, notamment la dengue, le chikungunya et le virus Zika. Si aucune transmission locale n'a à ce jour été constatée à Genève, des cas autochtones ont déjà été signalés dans les régions françaises voisines. Fin 2025, le moustique tigre était présent dans 31 communes, pour 48 km² concernés. D'ici peu, tous les secteurs urbanisés seront concernés.

La détection du premier spécimen à Anières doit être prise au sérieux, sans susciter d'inquiétudes excessives. Une intervention précoce permettrait de limiter son implantation, notamment par la suppression des petites accumulations d'eaux stagnantes dans lesquelles il pond ses œufs. Dans ce contexte, le groupe EPA prie le Conseil administratif de répondre aux questions suivantes :

- *Est-ce que des consignes sont données aux services communaux et aux entreprises mandatées par la commune afin d'éviter toute accumulation durable d'eau stagnante ?*
- *En recherchant dans le moteur de recherche de la commune le terme « moustique tigre », aucun résultat n'est trouvé. Comment et dans quel délai la population d'Anières sera-t-elle informée des gestes simples permettant de prévenir la prolifération du moustique tigre dans les jardins, sur les terrasses et les balcons ? Sachant que 80% des sites de ponte sont sur le domaine privé, il est de l'avis du groupe Ensemble pour Anières essentiel de former et d'informer la population.*
- *Une attention particulière sera-t-elle portée aux cimetières où les vases, coupelles et autres récipients laissés remplis d'eau peuvent constituer des lieux de ponte privilégiés pour le moustique tigre ?*
- *Le Conseil administratif envisage-t-il d'y installer une information spécifique et de proposer des solutions préventives, comme le remplissage des récipients avec du sable humide ?*
- *La commune envisage-t-elle, en collaboration avec le canton, de mettre à disposition de la population des conseils personnalisés du matériel de prévention et des produits larvicides adaptés ?*
- *Des mesures particulières seront-elles imposées ou recommandées sur les chantiers communaux et privés, qui peuvent comporter de nombreux récipients ou installations retenant de l'eau ?*
- *Le Conseil administratif entend-il se renseigner auprès des services cantonaux compétents sur la Technique de l'insecte stérile (TIS), qui consiste à relâcher des moustiques mâles*



stériles et qui semble à l'état actuel des connaissances la seule solution efficace contre le moustique tigre ?

Une information rapide et ciblée de la population est indispensable, car la lutte contre la prolifération du moustique tigre ne peut être efficace sans la participation active de chacun et chacune. L'adoption collective des gestes simples mais essentiels permettra de supprimer les lieux de ponte et de limiter autant que possible l'implantation durable de cette espèce sur le territoire communal.

En réponse, M. Pascal WASSMER assure que la Commune prend au sérieux depuis plusieurs années les risques liés à l'apparition des moustiques tigres dans la région. Il avait d'ailleurs déjà évoqué ce sujet au Conseil municipal du 11 juin 2024. Les premières mesures à prendre consistent à éliminer toutes les eaux stagnantes, ce que le service communal fait régulièrement dans les lieux publics, tels qu'au cimetière, dans le village (par exemple au niveau des fontaines) et au débarcadère avec les bâches de bateaux, etc.

Ces mesures ne suffisent toutefois pas. Il faut également que les habitants fassent de même sur leur parcelle privée. Pour cette raison, la Commune participe aux campagnes de prévention organisées par le canton, qu'elle relaie publiquement (affichage public, cimetière, site internet et réseaux sociaux). La Commune poursuit cet effort et enverra également un tout-ménage pour les habitants et des informations pour les chantiers.

Jusqu'à présent, Anières n'était pas répertoriée par le canton comme commune contaminée par le moustique tigre sur son territoire. M. Pascal WASSMER est convaincu que les choses vont changer rapidement car, comme relevé dans la question du groupe EPA, plusieurs habitants ont signalé la présence du moustique tigre sur le territoire communal aux autorités.

Un traitement peut être proposé à la population sur décision des autorités communales à partir du moment où la commune est répertoriée par le canton comme contaminée par le moustique tigre. La commune d'Anières est en contact avec la biologiste cantonale et attend de connaître le niveau d'infestation et l'obtention de l'autorisation de traitement si sa présence est confirmée. Dans l'intervalle, la Commune va former son personnel communal pour faire les traitements et envisager d'autres méthodes, telles que la technique d'insectes stériles.

Mme Dominique LAZZARELLI invite les personnes présentes à consulter le site de Collonge-Bellerive, qui recense des informations utiles et des conseils relatifs au moustique tigre ainsi qu'aux fourmis tapinoma, aux frelons asiatiques et aux scarabées japonais (sous l'onglet « animaux »).

M. le Président propose de passer aux questions orales.

Radar sur le tronçon à 30 km/h (route d'Hermance)

M. Blaise GIROUD relève que l'Exécutif et le Conseil municipal ont reçu des plaintes de personnes qui se sont fait amender suite à la pose d'un radar. La vitesse à 30 km/h sur un aussi petit tronçon de la route d'Hermance est excessivement difficile à respecter et la pose d'un radar à cet endroit a choqué nombre d'habitants. M. Blaise GIROUD s'enquiert donc de la possibilité de mettre une limitation de vitesse qui soit plus réaliste et qui ne renfloue pas simplement les caisses de l'État.

M. Pascal WASSMER rend son préopinant attentif au fait que cette mesure de limitation de la vitesse a été prise suite à un drame, ainsi qu'en raison de l'étroitesse de la route d'Hermance et de la sortie du chemin du Nant-d'Aisy, qui est très accidentogène en termes de rayon de giration (les voitures sont obligées de mordre sur la voie d'en face). Les voisins observent des presque accidents de façon quasi journalière. M. Pascal WASSMER assure par ailleurs que la Commune n'a aucune volonté de remplir les caisses de l'État.

Places de parking devant le restaurant du Floris

M. Blaise GIROUD relève que les places de parc, qui étaient destinées au restaurant, sont à présent utilisées par des personnes qui prennent le bus suite à la fermeture du Floris. Il demande si la Commune entend faire quelque chose pour que cet endroit ne devienne pas une zone de parking sauvage. M. Blaise GIROUD suggère, par exemple, d'installer un panneau d'interdiction de stationner à cet endroit.

Mme Claudine HENTSCH indique que cet élément sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Exécutif pour trouver une solution.

Suivi de la pétition relative aux places de parc au chemin des Hutins

M. Blaise GIROUD remémore que M. Pascal WASSMER devait rencontrer les pétitionnaires durant l'été. Il souhaite savoir si cela a été fait et si un retour est prévu au Conseil municipal. M. Pascal WASSMER confirme avoir rencontré les pétitionnaires. Le sujet ayant été renvoyé en commission, un retour est prévu dans ce contexte.

Sortie du parking de l'école

Mme Nicole IMHOF relate avoir assisté à un quasi-accident à la sortie du parking de l'école, une mère n'ayant pas respecté le stop (ce quand bien même il est admis qu'un automobiliste doit s'arrêter à la sortie d'un parking, qu'il y ait un panneau stop ou non). Mme Nicole IMHOF s'enquiert de la possibilité d'installer un « boudin » similaire à ceux mis à la sortie du parking de la Coop à Vésenaz, pour rendre attentives les personnes au fait qu'elles doivent marquer l'arrêt.

M. le Président se remémore que la pose d'un miroir avait été évoquée par le passé, ce que confirme M. Pascal WASSMER, qui a demandé aux services d'étudier cette possibilité ainsi que le fait d'installer toute autre mesure, y compris la pose d'un ralentisseur, pour sécuriser la sortie du parking.

P'tit Resto d'Anières

Mme Patricia SCHAUBENBURG relate que, selon la présidente de l'association du P'tit Resto, Mme Hauri, son audition prévue le 21 septembre lors de la commission de l'Urbanisme et des constructions a été annulée. En tant qu'ancienne présidente de cette association et actuelle membre du comité, Mme Patricia SCHAUBENBURG fait part de sa déception, car elle observe que la problématique du restaurant scolaire perdure depuis de nombreuses années. Mme Patricia SCHAUBENBURG ne remet pas en question le travail de la commission Urbanisme et constructions, car elle a pu constater que des études, des investigations et des réflexions ont été faites. Elle se rend toutefois compte qu'il n'y a toujours rien de concret, puisque la seconde salle, dépourvue de fenêtres et sujette à des effluves d'égout, continue de recevoir des enfants le midi. Mme Patricia SCHAUBENBURG s'enquiert des perspectives d'avenir et d'un calendrier prévisionnel des prochaines étapes, nourrissant l'espoir que ce problème trouve une réponse dans un délai plus proche que la fin de cette législature.

Mme Claudine HENTSCH, qui avait été présidente de l'association du P'tit Resto à l'époque, déclare avoir échangé avec Mme Hauri. Des analyses et des travaux seront proposés, mais Mme Claudine HENTSCH ne peut pas les présenter sur le siège, puisque ces éléments seront discutés à la prochaine commission de l'Urbanisme. Il a donc été décidé de repousser (et non pas d'annuler) l'audition du P'tit Resto par ladite commission. Mme Claudine HENTSCH avait également proposé à Mme Hauri de venir rencontrer le Conseil administratif pour l'informer des éléments qui seront discutés avec le Conseil municipal, chose qu'elle a pour l'instant refusée. Par ailleurs, tout projet concernant le restaurant scolaire dépend des décisions prises par le Conseil municipal.

Pour sa bonne compréhension, M. le Président demande si l'audition du P'tit resto a été annulée, reportée ou refusée.

Mme Claudine HENTSCH distingue l'invitation à la commission de l'Urbanisme, qui a été reportée, de la proposition de rencontrer le Conseil administratif lors de l'une de ses séances, qui a été refusée par Mme Hauri.

Mme Patricia SCHAUBENBURG subodore que Mme Hauri a refusé de rencontrer le Conseil administratif en raison du report de son audition par la commission de l'Urbanisme.

Mme Claudine HENTSCH précise qu'elle a insisté plusieurs fois auprès de Mme Hauri pour solliciter une rencontre.

En tant que président de la commission de l'Urbanisme, M. Mathias ZINGGELER assure que la question du restaurant scolaire a beaucoup occupé ladite commission (presque à chacune de ses séances depuis le début de la dernière législature). M. Mathias ZINGGELER regrette le report de cette



audition, dont il n'a eu connaissance qu'après que l'association ait été invitée. Il jugerait opportun de l'entendre en temps voulu.

Mme Claudine HENTSCH rappelle qu'un *save the date* avait été envoyé suite au souhait de la commission de l'Urbanisme d'auditionner le restaurant scolaire.

M. Mathias ZINGGELER précise que le P'tit Resto n'aurait dans tous les cas pas pu être auditionné le 21 septembre, puisqu'il est prévu que cette séance soit consacrée à un autre point capital.

M. Blaise GIROUD renvoie les personnes présentes au procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mois de juin, dans lequel il précisait, à la lecture du rapport de M. Mathias ZINGGELER, que M. Romano GUARISCO et lui-même avaient visité le restaurant scolaire durant le mois de juin et qu'un retour de cette visite était prévu à la séance du 21 septembre.

Motion votée lors du dernier Conseil municipal relative à la zone sportive

M. Blaise GIROUD rappelle que le Conseil administratif a un délai de quatre mois pour répondre à une motion. La motion d'espèce demandait notamment au Conseil administratif, d'ici au 30 septembre, de réviser, ou en tout cas d'entamer un processus de révision entre le Côté Vignes et le Tennis-club d'Anières. Le délai étant fixé au 30 septembre, M. Blaise GIROUD aurait souhaité avoir une information sur le sujet avant son expiration.

Mme Claudine HENTSCH reviendra avec une réponse dans ses communications (cf. point 13).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au point 12 de l'ordre du jour, soit la/les proposition(s) et communication(s) du Conseil municipal.

Point 12 – Proposition(s) et communication(s) du Conseil municipal

Sortie du parking de l'Ancien Lavoir

Mme Dominique LAZZARELLI rappelle être intervenue au Conseil municipal du mois de juin quant à la sortie du parking de l'Ancien Lavoir, où elle avait exprimé une inquiétude quant à la dangerosité de ladite sortie. Mme Dominique LAZZARELLI a constaté à la fin juillet que des panneaux ont été posés pour attirer l'attention des automobilistes sur la sortie de ce parking. Elle tient donc à remercier la Commune et le Conseil administratif d'avoir agi aussi rapidement.

Changement de nom de la commission Sociale

M. Blaise GIROUD propose au nom du groupe PLR Anières de changer le nom de la commission Sociale en supprimant les termes « petite enfance » dans son titre, puisqu'une commission relative à cette thématique a été créée.

Mme Elisabeth BÉRY rend son préopinant attentif au fait que la commission relative à la petite enfance est une commission *ad hoc* et non pas une commission permanente.

M. Blaise GIROUD entend les propos de Mme Elisabeth BÉRY en soulignant que le Conseil municipal devra se prononcer sur ce changement de nom, tout en exprimant sa surprise quant à la position de sa préopinante, puisque ledit changement a été évoqué au sein du groupe auquel Mme Elisabeth BÉRY appartient. Pour rappel, la commission Petite enfance doit durer jusqu'à la fin de la législature. Pour la compréhension des gens et le travail effectué en commission Sociale, le groupe PLR Anières jugerait plus simple que ce qualificatif lui soit retiré, quitte à le remettre au début de la législature suivante en 2030.

Mme Dominique LAZZARELLI relève que toute commission créée pendant une législature portera toujours la mention de commission *ad hoc*. Dans le cas particulier de la petite enfance, l'objectif était de créer une commission *ad hoc* en vue de créer à la prochaine législature une commission permanente. Elle approuve donc la proposition du groupe PLR Anières.



M. Romano GUARISCO propose de reporter ce point au prochain Conseil municipal afin de s'assurer sur la base du procès-verbal relatif à la constitution de cette commission *ad hoc* Petite enfance, que celle-ci avait bien vocation à devenir permanente.

M. Blaise GIROUD souligne que toutes les explications figurent dans le procès-verbal de la séance concernée, où il est clairement fait mention que la durée anticipée pour cette commission courrait jusqu'à la fin de la législature ou aussi longtemps que le dicastère à l'Exécutif serait bicéphale (avec une Conseillère administrative en charge de la petite enfance et une Conseillère administrative en charge des affaires sociales, culturelles et de loisirs). Cette commission a donc vocation à persister jusqu'en 2030 au minimum. Si elle perdure au-delà de la fin de la législature, il faudra peut-être se demander si la commission doit devenir permanente.

M. le Président relève que les commissions permanentes sont en principe mentionnées dans le règlement du Conseil municipal.

M. Blaise GIROUD l'infirmes, car le règlement définit en quoi consiste une commission permanente mais il ne les liste pas. Par ailleurs, rien n'empêche, selon le règlement, de créer des commissions permanentes en pleine législature. En l'espèce, il a été décidé de créer une commission *ad hoc* pour laisser la possibilité à l'Exécutif de se réorganiser après les élections de 2030 dans l'hypothèse où le dicastère de la petite enfance rejoindrait celui des affaires sociales. Il s'agit donc pour le moment d'une solution hybride, mais la commission *ad hoc* a quasiment le statut d'une commission permanente pour les quatre prochaines années.

M. le Président met au vote l'entrée en matière sur le fait de changer le nom de la commission Sociale.

Par 3 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur la proposition du groupe PLR Anières consistant à ôter les termes « petite enfance » du nom de la commission Sociale.

Traitement des pétitions et clarification du préposé au bureau de la protection des données

M. Blaise GIROUD rappelle que l'Exécutif avait refusé de donner accès aux Conseillers municipaux aux feuilles de signatures de la pétition relative au padel. L'Exécutif avait en ce sens pris un avis auprès de M. Stéphane Werly, le préposé cantonal à la protection des données.

Le postulat de départ était le suivant : lorsqu'une pétition est adressée au Conseil administratif, les Conseillers municipaux n'ont pas le droit de consulter les feuilles de pétition. En revanche, si la pétition est adressée au Conseil municipal, le Conseil administratif y a accès. M. Blaise GIROUD remettait en question l'interprétation du préposé de l'article 6 de la Loi sur les pétitions, qui dispose que l'autorité ne doit pas communiquer à des tiers, même intéressés, les signatures apposées sur une pétition. Le préposé à la protection des données considère que les autorités communales entre elles sont des tiers.

M. Blaise GIROUD a échangé brièvement avec M. Stéphane Werly, qui a confirmé que, selon son interprétation, la règle s'applique dans les deux sens. Dès lors, les feuilles de signatures d'une pétition adressée au Conseil municipal ne peuvent pas être transmises au Conseil administratif. Au sens de M. Blaise GIROUD, cela complique inutilement le travail des autorités, notamment dans la distribution des feuilles de signature. Cela aurait également empêché M. Pascal WASSMER de prendre contact avec les pétitionnaires dans le cas de la pétition des Hutins puisqu'il aurait été incapable de savoir avec qui il aurait dû mener des discussions. La première page qui contient le texte de la pétition n'est pour sa part pas concernée par la loi, puisque la loi porte uniquement sur les signatures. Le texte de la pétition peut donc très bien être remis aux Conseillers municipaux, même si la pétition est adressée au Conseil administratif. Cela n'a été fait en l'espèce qu'à la toute fin du mois de juillet, alors que la discussion avait lieu le 24 juin au Conseil municipal.

M. Stéphane Werly a lui-même reconnu que cette interprétation pouvait être attaquée en justice et qu'il n'avait peut-être pas la bonne interprétation. M. Blaise GIROUD propose de trouver un *modus vivendi* pour respecter la loi. La population doit savoir que, si elle souhaite influencer les décisions du Conseil municipal, elle a tout intérêt à envoyer sa pétition aux Conseillers municipaux et à l'adresser au Conseil municipal. La population doit donc tenir compte du fait que les feuilles de signatures ne peuvent pas être échangées entre les autorités.



Sécurité

Par anticipation des longues nuits estivales propices à toute sorte de tapages nocturnes et d'incivilités, M. Blaise GIROUD avait demandé au Conseil administratif des clarifications sur la procédure à suivre dans le cas où des habitants se plaindraient de nuisances ou de petits délits commis à leur propriété. M. Blaise GIROUD s'était vu répondre que les habitants sont censés appeler à n'importe quelle heure de la nuit ou de la journée la police intercommunale. Si le poste de police est fermé, les appels sont déviés automatiquement chez Protectas, qui intervient pour les cas mentionnés par les habitants. Or, après avoir communiqué cette procédure à certains habitants, M. Blaise GIROUD rapporte que, dans certains cas, Protectas aurait répondu que le cahier des charges de la commune d'Anières n'incluait pas ces prestations et qu'ils ne se déplaçaient pas. M. Blaise GIROUD pense qu'une information ou un rappel sur la procédure à effectuer en cas de nuisances serait utile.

M. Pascal WASSMER différencie un appel fait à la police municipale, qui sera dévié la nuit à Protectas d'un appel au 117 en cas de problèmes de type cambriolage. S'agissant du retour de Protectas, M. Pascal WASSMER se renseignera à ce niveau. Il assure enfin qu'une communication sera faite sur la procédure à suivre.

Changement de présidence pour le groupe PLR Anières

M. le Président cède la présidence à M. Romano GUARISCO afin qu'il puisse s'exprimer en son nom.

M. Yves GUBELMANN annonce avoir décidé de laisser la présidence du groupe PLR Anières à M. Blaise GIROUD à compter de ce jour. M. Yves GUBELMANN a pris cette décision avec l'aval complet et unanime de son groupe. M. Yves GUBELMANN exprime sa fierté vis-à-vis de son groupe, pour lequel il a assumé la présidence depuis 2020. Il tient à saluer ses collègues de l'époque, qui allaient contre vents et marées, voire même contre tempêtes et ouragans. Le groupe PLR Anières a tenu le cap grâce à ses membres, que M. Yves GUBELMANN remercie du fond du cœur. Il remercie également les nouveaux arrivés, les forces vives, les jeunes, qui apportent de la fraîcheur et du sang frais dans la bataille. M. Yves GUBELMANN remercie à toutes et tous d'avoir cru et de continuer de croire. Il remercie enfin M. Blaise GIROUD pour la nouveauté qu'il apportera.

M. Blaise GIROUD tient à remercier au nom du groupe PLR M. Yves GUBELMANN pour tout le travail accompli. Ayant repris le groupe dans des circonstances particulièrement difficiles en 2020, M. Yves GUBELMANN a mené le groupe pendant ces six dernières années en naviguant à travers les flots de la politique municipale qui ne sont pas toujours tranquilles. Le groupe PLR Anières lui en est très reconnaissant.

M. Yves GUBELMANN reprend la présidence du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au point 13 de l'ordre du jour, soit les proposition(s) et communication(s) du Conseil administratif.

Point 13 – Proposition(s) et communication(s) du Conseil administratif

M. le Président cède la parole à Mme Claudine HENTSCH, Maire.

Inauguration de l'école

Comme déjà mentionné sur un tout-ménage transmis à la population, l'inauguration de l'école aura lieu le 17 septembre à 18h. Elle commencera par un flash mob des enfants sur la place de la Côte-d'Or. La partie officielle commencera à 18h20 dans le nouveau préau. S'ensuivront une visite de l'école et une verrée.

Soirée des anciennes autorités

Pour rappel, les élus actuels du Conseil administratif et du Conseil municipal honorent les anciennes autorités une fois par législature à l'occasion d'une soirée au château du Crest à Jussy. Cette soirée aura lieu le 3 décembre. Une invitation parviendra aux personnes concernées.

Réponse de l'Exécutif à la motion du PLR et de PQJA, votée au Conseil municipal du 23 juin, intitulée: Motion pour le développement de la zone sportive de la Côte d'Or

Mme Claudine HENTSCH donne lecture de la réponse :

Comme beaucoup d'entre vous, le Conseil administratif souhaite faire du sport l'un des points forts de cette législature. Nous savons ce que la pratique sportive apporte à chacune et chacun, mais aussi à la vie d'une commune : santé, rencontre, convivialité et cohésion entre les générations.

Cette volonté se traduit déjà concrètement par les travaux de la nouvelle commission ad hoc consacrée au sport, par le dialogue engagé avec les associations sportives ainsi que par les avancées en vue de la réalisation du futur stade de foot intercommunal.

Sur la zone sportive de la Côte-d'Or, différentes installations ont déjà été envisagées et discutées tant au sein de l'Exécutif que du Conseil municipal. La volonté des autorités est claire. Cette zone va poursuivre son développement. Celui-ci devrait toutefois intervenir progressivement et s'inscrire dans une réflexion cohérente sur l'ensemble du site.

Une partie de la zone a en effet accueilli successivement la mairie puis l'école provisoire. Je rappelle que notre commune dispose de très peu de fonciers et la LAT, la loi sur l'aménagement du territoire, est devenue très restrictive de sorte qu'il est devenu quasi impossible de construire de l'équipement public sur de la zone agricole.

Le retrait très prochain de l'école provisoire libérera un espace qui pourrait accueillir de nouvelles installations sportives dont les différentes options sont actuellement étudiées par la nouvelle commission ad hoc dédiée au sport.

Le développement de la partie supérieure de la zone doit également tenir compte des choix effectués lors de la précédente législature. Vos prédécesseurs, dont certaines et certains sont encore assis autour de cette table aujourd'hui, ont investi dans la rénovation du restaurant Côté Vignes afin d'en faire un lieu convivial, familial et pleinement intégré dans la vie du site et dans la vie de notre commune. Le bail du restaurant court jusqu'en 2030.

Le Conseil administratif n'entend ni résilier ce bail de manière anticipée, ni remettre en cause la convention tripartite liant la Commune, le tennis club d'Anières et le restaurant. La terrasse constitue en effet un élément essentiel à l'activité et à l'équilibre économique de l'établissement. Il ne serait donc ni cohérent ni équitable de l'en priver.

Cela ne signifie aucunement que le développement sportif de la Côte-d'Or soit abandonné. Bien au contraire, le Conseil administratif entend profiter de la présente législature pour élaborer une vision d'ensemble de la zone sportive en concertation avec le Conseil municipal et les associations sportives.

Notre objectif est de disposer d'ici à la fin de la législature d'une planification réaliste, permettant de renforcer durablement la place du sport à Anières.

M. le Président cède la parole à Mme Claire THIBAUT BULLIARD.

Compte rendu administratif 2025

Mme Claire THIBAUT BULLIARD tient à remercier très chaleureusement les Conseillers municipaux pour le temps qu'ils ont consacré à la relecture de ce document. Les nombreux retours, qui étaient très qualitatifs, ont contribué à améliorer ce compte rendu. Ce dernier sera mis en ligne la semaine prochaine.

Site internet

Le Conseil administratif est conscient que le site actuel n'est pas optimal et qu'il fait l'objet de nombreuses critiques. Le site a été mis en ligne en 2020 et n'a fait l'objet d'aucune refonte depuis lors. Le nouveau site internet est en cours de construction et devrait être en ligne en décembre.

Rencontre avec les représentants de l'Association de communes genevoises

La date pressentie est celle du 11 novembre 2026. Seront présents le président de l'Association de communes genevoises, ainsi que son directeur général et son directeur financier. Il s'agira d'une séance CoHerAn.

Côté Anières

Sa date de sortie est prévue la semaine prochaine.

M. le Président cède la parole à M. Pascal WASSMER.

Remise de commandement le 19 novembre à 19h

La remise de commandement aura lieu le 19 novembre 2026 à 19h. Les membres du Conseil municipal recevront une invitation. Cet événement sera l'occasion de remercier le capitaine Fabrizio Maggiotto et d'accueillir le nouveau commandant, le lieutenant Mathieu Millet.

Encombrants

Le 6 juillet, après préavis du Conseil municipal du 23 juin, l'Exécutif a pris la décision de revenir à la collecte au porte-à-porte pour les encombrants dès le mois de novembre 2026. Le Conseil administratif a ainsi résilié le contrat avec Mobilitri pour cette échéance et est en cours de signature de l'avenant au contrat liant la Commune au consortium CoHerAn, celui-là même qui lève les déchets dans les trois communes.

Les encombrants seront collectés chaque premier mercredi du mois. Les déchets spéciaux, tels que les produits chimiques, seront collectés, pour leur part, quatre fois par an dans un lieu de la commune qui reste à déterminer.

En conséquence, dès novembre, il ne sera plus possible aux habitantes et habitants d'Anières de déposer leurs déchets encombrants et spéciaux dans les points de collecte de Mobilitri. Toutes les informations utiles seront communiquées à la population dans les semaines à venir.

Réponse à la motion « Pour une sécurité accrue sur nos routes » (une présentation est projetée à l'écran)

Comme mentionné lors du dépôt de la motion, M. Pascal WASSMER ne l'avait pas attendue pour prendre des mesures. Les dépositaires lui avaient confirmé que le but de la motion visait justement à soutenir lesdites mesures. M. Pascal WASSMER rappelle brièvement les actions qui étaient attendues du Conseil administratif :

- Contrôle de vitesse sur la route d'Hermance et mise en place des mesures ;
- Acquisition et installation en bordure des routes communales et cantonales de radars pédagogiques ;
- Amélioration des traversées de la route d'Hermance et développement de passages piétons ;
- Mesures similaires à envisager sur les autres tronçons des routes concernées.

M. Pascal WASSMER rappelle que cette motion avait été déposée suite au tragique accident survenu sur la route d'Hermance, proche de l'arrêt de bus Marguerite.

S'agissant des actions qui ont été entreprises sur la route d'Hermance, la Commune a adressé un courrier au Conseiller d'Etat, M. Pierre Maudet, pour lui demander de prendre des mesures concrètes. Dans sa réponse, le Conseiller d'Etat jugeait que les mesures étaient difficiles ou impossibles à appliquer (à savoir le seuil de ralentissement et l'îlot central que la Commune demandait). En revanche, la Commune a réussi à obtenir les améliorations suivantes : la relocalisation du passage piéton, la création d'une berne centrale avec marquage et potelets, et la relocalisation de l'arrêt de bus en direction d'Hermance.

M. Pascal WASSMER a demandé en date du 2 février 2026 à la Conseillère d'Etat en charge de la police, Mme Carole-Anne Kast, d'installer un radar fixe. Malheureusement, la réponse du canton a été négative aux motifs que des radars sont déjà existants, que les taux d'infraction sont bas et faute de disponibilité budgétaire (la pose d'un radar fixe doit être votée par le Grand Conseil).

Le 25 février 2026, l'OCT a posé les panneaux de signalisation de régime de vitesse 30 km/h dans le secteur du passage piéton Marguerite.

Le 4 mars 2026, des prises de renseignements ont été effectuées pour la mise au budget en 2027 d'un radar pédagogique.

Le 6 mars 2026, une demande a été formulée pour mettre en place de radars discrets (seulement pour les relevés de vitesse, aucune amende ne peut être donnée) sur la route d'Hermance. Le même jour, une demande a été formulée pour installer des radars pédagogiques avec affichage sur les routes d'Hermance, de Chevrens et de Sous-Chevrens.

M. Pascal WASSMER présente les résultats du radar « discret » installé sur la route d'Hermance à hauteur de l'arrêt Marguerite. Les relevés s'appuient sur la V85, à savoir la vitesse de 85% des usagers, qui ne prend pas en compte les extrêmes (ceux qui roulent trop lentement ou trop vite). Malgré la nouvelle réglementation de 30 km/h, les gens roulent à 50 km/h. Il y a tout de même une diminution de la vitesse, puisque les automobilistes roulaient auparavant à 60 km/h en moyenne.

M. Pascal WASSMER présente ensuite les relevés des radars pédagogiques pour le même secteur, avec la possibilité pour les usagers de voir à quelle vitesse ils roulent. La vitesse est descendue de 3 km/h par rapport au radar « discret ».

S'agissant du hameau de Bassy, la Commune a procédé à plusieurs relevés au cours des dernières années. En 2024, la V85 était de 55 km/h avec la limitation de la vitesse à 50 km/h. En 2025, toujours avec une limitation de 50 km/h, la V85 était de 47 km/h après avoir refait les aménagements. Le comptage ayant toutefois été contesté, la Commune a refait un comptage en 2026 avec une limitation de la vitesse à 30 km/h. La V85 était alors de 43 km/h. Bien que la vitesse soit en baisse, les efforts doivent se poursuivre.

Concernant les contrôles sur la route de Sous-Chevrens, la vitesse est réglementée à 50 km/h et la V85 est conforme.

M. Pascal WASSMER mentionne ensuite le lancement en mars de l'étude visant à recenser le foncier disponible sur les bords de la route d'Hermance, dans le but de sécuriser les piétons le long de ladite route.

Suite au refus de la pose d'un radar fixe de la part de la Conseillère d'Etat, M. Pascal WASSMER a demandé à l'Etat-Major de la police routière de procéder à des contrôles radars. Deux contrôles ont été effectués cet été, dont les résultats sont en attente.

Concernant les actions à venir pour la route d'Hermance, la Commune attend pour le 17 décembre 2026 le retour de l'étude de recensement du foncier disponible. Au 1^{er} semestre 2027, une étude de l'OCT sera lancée pour les projets d'aménagements visant à sécuriser les piétons sur l'entier du tronçon de la route d'Hermance sur le territoire d'Anières. Au deuxième semestre 2027, l'OCT déposera les autorisations de construire des projets d'aménagements, pour une réalisation portée par le canton en 2028 (la Commune participe au recensement mais pas à l'étude et à la réalisation).

M. Pascal WASSMER précise encore que l'enquête publique relative à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h aux chemins du Nant-d'Aisy et des Hutins a débuté le 26 mars 2026. Une séance avec les riverains du Nant-d'Aisy a ensuite eu lieu le 15 juin 2026. Les riverains ont demandé d'ajouter des coussins berlinois afin de modérer la vitesse. Le 16 juillet 2026, un courrier de consultation a été transmis aux riverains du chemin du Nant-d'Aisy habitant à proximité immédiate des futurs coussins berlinois. La consultation a pris fin à la mi-août, et un retour a eu lieu le 7 septembre. M. Pascal WASSMER présente le résultat en mentionnant qu'un panneau 30 km/h, qui avait été retiré sur demande de l'OCT car il ne faisait l'objet d'aucun arrêté, a depuis été réinstallé. M. Pascal WASSMER précise qu'un premier coussin berlinois est prévu au début du chemin du Nant-d'Aisy. Trois autres coussins berlinois sont prévus après le virage du chemin.



Concernant le réaménagement de la sortie du chemin du Nant-d'Aisy sur la route d'Hermance (accidentogène en raison de la giration des voitures, qui se retrouvent sur la voie inverse), la Commune avait demandé à l'OCT de mettre des feux, sans succès, car le trafic ne peut pas être interrompu. Dans le but d'améliorer la visibilité des automobilistes qui sortent du chemin du Nant-d'Aisy, il est nécessaire de rehausser la chaussée et de raboter un bout d'une parcelle. Ces éléments seront discutés en commission (notamment le rachat de la parcelle à raboter).

S'agissant de la rue Centrale, une mesure concerne la sécurisation du trottoir en raison du franchissement par les véhicules, en particulier les camions lors de croisements. Des potelets seront pour cette raison installés sur le bord du trottoir à la mi-septembre pour protéger les piétons (les poussettes pourront toujours circuler sur le trottoir).

Concernant le tronçon de la route de Chevrens entre le rond-point et Bassy, M. Pascal WASSMER évoque une incohérence par rapport à la succession des régimes de vitesse (au nombre de quatre) et la création d'un passage piéton à l'intersection du chemin de Bézaley. L'OCT a accepté de prévoir deux régimes de vitesse, l'un à 30 km/h au niveau du passage piéton, l'autre à 50 km/h depuis le tronçon.

Enfin, une étude de faisabilité sera lancée pour sécuriser le carrefour Ancien Lavoir/Avallons à hauteur du restaurant thaïlandais. En effet, il n'y a pas de passage piéton pour les personnes qui remontent le chemin depuis la route d'Hermance et plusieurs habitants s'en sont plaints.

Pour conclure, M. Pascal WASSMER rend le Conseil municipal attentif au fait que la sécurisation des routes est un travail constant.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 14 de l'ordre du jour, soit le huis clos.

Point 14 – Huis clos

Aucun huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h59 et convie le Conseil municipal à une collation.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Léa BOISADAM (EMH Imagine.com Sàrl)



COMMISSION : Sociale, culture et loisirs, petite enfance

Séance du : Séance du 9 juin 2026 à 19 h 30

Auditions :

Nous avons auditionné M. David Jenni de l'association Dôme Seniors. Cette association a été créée en 2020. Elle intervient dans les 45 communes du canton auprès des personnes âgées.

Dôme Seniors a développée 4 services.

- Accompagnement des personnes isolées, sans familles ou sans contacts familiaux.
- Accompagnement dans les démarches sociales et administratives telles que prestations complémentaires, assurances sociales.
- Accompagnement pour l'administration courante (paiements, classement de documents).
- Accompagnement lors d'un déménagement de lieu de vie ou de l'adaptation du logement.

Ces services sont assurés en majorité par des bénévoles

Les personnes nécessitant une aide sont signalées par les acteurs du réseau médico-social genevois.

A l'unanimité, la commission sociale propose d'entendre le Service social Littoral avant de se prononcer sur la demande de subvention de Dôme Seniors, notamment afin de mieux comprendre les prestations proposées et leur complémentarité.

Nous avons ensuite accueilli M Joshua Schopfer. En 2023 M Schopfer avait obtenu une subvention de législature de trois ans à raison de 5000.- par année pour soutenir son projet de participer à la Mini Transat à l'automne 2025. Dès 2023 M Schopfer a consacré les mois précédents cette course à sa préparation : recherche de financements, réparation du bateau acheté, formations diverses (météo, réparations des voiles et du bateau en cours de course, informatique) courses d'entraînement et de qualification : moments très intenses.

L'ambition de M Schopfer était de terminer la Mini Transat dans les dix premiers sur 90 concurrents. Il franchit la ligne d'arrivée en 5^{ème} position : défi réussi.

La restitution de l'aventure de M Schopfer au niveau de la commune

sera organisée :

- Présentation aux habitants d'Anières du film que M Schopfer a réalisé, film retraçant sa Mini Transat
- Collaboration avec la Société Nautique Genevoise pour permettre aux élèves d'une classe de l'école de découvrir la navigation. Cette dernière proposition devra être discutée avec la direction de l'école et répondre aux normes de sécurité du DIP.

Nous avons également auditionné les représentantes de l'association Surya Genève, Mmes Joëlle Libois, Isabelle Kolly-Ottiger et Hélène Schopfer.

Cette association a été créée il y a près de 27 ans. Son objectif est de favoriser les échanges entre l'Inde et la Suisse dans les domaines socioculturel et socioéducatif.

Mme Libois nous présente leur nouveau projet. Il concerne une école créée et construite par les familles santales, école située à Bengale. Ce projet comprend également un potager biologique, une culture d'orchidées et la vente d'artisanat local. L'école vise à préserver la culture et les traditions santales.

L'association désire également développer davantage ses activités à Anières : concerts, exposition à la Galerie, vente de l'artisanat de cette région.

A l'unanimité, la commission accorde une subvention de 7000.- à l'association Surya Genève.

Fête de la courge

La commission était chargée de consulter les différents groupes politiques afin de donner **un préavis de principe** sur la participation de la commune à l'organisation de cette fête en 2027.

A ce stade, aucun montant financier n'a été fixé et la répartition des tâches entre Anières et Corsier n'a pas encore été définie. Pour ces raisons ce n'est qu'un préavis de principe qui nous est demandé.

Cette fête représente une opportunité de développer une véritable collaboration intercommunale avec Corsier.

A l'unanimité, la commission se prononce favorablement sur le principe de collaboration avec Corsier et sur sa participation à la Fête de la Courge.

Subventions :

Mme Schauenburg nous présente l'association Métiers d'Art. Celle-ci œuvre à la promotion, à la fédération et à la défense des métiers d'art à Genève.

Elle est très active dans la transmission des savoir-faire. Elle compte actuellement 110 artisans représentant plus de 65 métiers.

La question qui se pose est de savoir s'il y a, à Anières, des artisans répondant aux critères de cette association.

La commission décide, à l'unanimité, de se donner jusqu'au mois de septembre pour effectuer ces recherches et revenir ensuite sur la question.

Le Caré

Cette association bien connue à Genève, intervient dans le domaine de l'aide d'urgence et de la précarité.

La commune soutient cette association depuis plusieurs années.
Une audition permettrait de mieux cerner les besoins de cette association et de décider du montant de la subvention.

Avec 5 voix pour et une abstention, la commission propose d'attendre l'audition de l'association Le Caré avant de prendre une décision.

Informations du Conseil Administratifs sur les subventions accordées :

Les associations suivantes ont reçu une subvention de 1000.-
Familles monoparentales, GLAJ-GE, Puplinge classique, Ski Club Campagne Meinier
Une subvention de 500.- a été accordée au Tour de Presinge et à Un enfant Un cadeau.

Au vu du travail accompli par le Ski Club de Meinier et au bénéfice qu'en retirent les enfants de la région, proposition est faite de doubler le montant de la subvention accordée.

A l'unanimité, la commission vote en faveur de l'augmentation de la subvention à 2000.- au Ski Club de Meinier.

Anières, le 27 août 2026
Nicole Imhof, Présidente



Rapport de commission

COMMISSION : ad hoc Sports

Séance du : 25 juin 2026

La séance débute exceptionnellement à 19h par la visite du boulodrome au sous-sol du Clos-les-Noyers. La visite est menée par M. Pulido, responsable technique communal, et M. Flückiger, commissaire et président de la Pétanque d'Anières. Il en ressort principalement que le boulodrome nécessite une extraction d'air pour évacuer la poussière de ce local complètement fermé ainsi que quelques retouches intérieures pour limiter le bruit des impacts de boules afin de ne pas déranger le voisinage. La question du déménagement du club au boulodrome de Corsier fraîchement rénové, suite à une offre négociée par les conseils administratifs des deux communes, demeure à ce stade incertaine, car les espaces de stockage proposés sont jugés insuffisants par le club aniérois. De plus, la proposition de partager cette infrastructure a été mal accueillie par le club résident.

La séance se poursuit à 19h30 à la salle du Conseil par l'audition des associations sportives. Celle-ci fait suite à l'audition du 17 novembre 2025 et a pour but de clarifier les attentes et les demandes des uns et des autres. En préambule, une brève présentation préparée par l'Exécutif est déroulée insistant sur une vision intercommunale des infrastructures et un développement des zones sportives. Il convient de plus de distinguer les développements à court terme, de petite envergure, de ceux à long terme, plus complexes et coûteux.

Les associations, regroupées depuis peu en faîtière dans le Groupement Jeunesse et Sport, insistent sur le besoin d'améliorer la communication avec les autorités communales et d'utiliser le Groupement comme force de proposition et de validation pour développer l'offre sportive communale. Un constat domine : beaucoup de retard a été pris dans le développement de l'offre sportive et il faut aujourd'hui agir rapidement.

Concernant l'utilisation de la salle communale, des propositions d'ouvertures plus étendues de la salle (week-ends, vacances estivales) ne semblent pas prioritaires. Ce que les associations attendent surtout sont des créneaux horaires réguliers en semaine à des heures adaptées à leur public cible. À titre d'exemple, le handball, qui s'était vu confier le créneau du jeudi soir de 21h à 22h30, a dû finalement décliner l'offre inadaptée aux enfants. L'indisponibilité de la salle provient surtout

de tous les créneaux réservés pour le tennis et le football en salle, deux sports qui pourraient se pratiquer à l'extérieur si la bulle de tennis et les nouveaux terrains synthétiques de football étaient réalisés. La construction de ces infrastructures permettrait de libérer la salle de gym au profit d'autres sports comme le handball et le badminton par exemple. Au passage, il est relevé que Gym Anières pourrait se contenter d'une salle beaucoup plus petite si on parvenait à en trouver une, que le basket n'entend pas augmenter son utilisation de la salle faute d'entraîneur et que le club de volley va être dissout suite à la démission de sa présidente, libérant le créneau du mardi de 20h30 à 22h30.

Les associations insistent aussi sur la transparence en matière de subventions (par exemple inclusion d'une liste de tous les bénéficiaires dans le compte rendu administratif et financier communal) et sur la clarté de leurs conditions d'attribution, afin que chacun comprenne aisément ce à quoi il peut prétendre et comment en faire la demande. Il s'agit aussi de clarifier si des associations extérieures à la commune y ont droit si elles comptent parmi elles des sportifs aniérois. Il leur est répondu qu'un règlement est en cours d'élaboration à ce sujet et qu'il sera en principe présenté en automne aux associations. La commune partant d'une feuille vierge en la matière, il faudra toutefois s'armer d'un peu de patience.

Concernant la zone sportive du village en bordure de l'école, les associations insistent sur l'importance de la préserver pour les activités sportives, qu'elles soient structurées ou libres. Sur le bas de la zone, l'école provisoire doit être démontée et laisser la place à des infrastructures en libre accès pour toute la population et l'école. Un terrain multisports pourrait en partie occuper cet espace. La réflexion sur son affectation concrète devrait être menée de concert avec les associations. Pour le haut de la zone, il convient de diminuer l'emprise du restaurant sur le foncier (quitte à le transformer en buvette sportive) afin de valoriser cet espace conséquent pour le sport. On pourrait en faire profiter des sports de raquette (le projet de padel est rappelé), la pétanque ou d'autres sports encore. Comme pour le bas, le Groupement offre son aide à l'élaboration d'un cahier des charges répondant au mieux aux besoins identifiés de la population.

Enfin, concernant la zone sportive des Ambys, il est rappelé que celle-ci fait l'objet d'un projet intercommunal avec Hermance et Corsier pour la réalisation d'un stade de football comprenant deux terrains de jeu. Les autorités de ces trois communes sont très conscientes du retard pris dans ce projet et des conditions médiocres au terrain des Tattes. Il n'est de ce fait pas utile que le FC Coheran fasse pression sur les représentants politiques comme il l'a fait à plusieurs reprises récemment, car il prêche à des convaincus. Il n'en demeure pas moins que tout projet intercommunal est une entreprise complexe à mettre en œuvre et que les questions de financement doivent encore faire l'objet de négociations. La commune d'Anières est toutefois déterminée à ce que celles-ci arrivent à leur terme le plus rapidement possible, afin de démarrer le projet de construction. Il est rappelé toutefois qu'un tel développement bénéficiant à un seul sport nécessite

parallèlement le développement de la zone du village afin que l'offre sportive demeure diversifiée et attractive au plus grand nombre.

L'audition se termine par l'évocation de l'idée d'une future journée des sports ou d'une vogue sportive qui pourrait par exemple intégrer Fun Run le matin et compétitions l'après-midi (ex. tennis, pétanque, basket, etc.) avec remise des mérites sportifs durant la journée. Il est enfin relevé que, si comparativement peu de personnes s'adonnaient régulièrement à l'activité sportive il y a 20 ans, les mœurs ont beaucoup évolué depuis et que la demande en la matière a littéralement explosé (les clubs sont pleins, les compétitions battent des records d'affluence). Il convient donc que la commune rattrape rapidement son retard en matière d'infrastructures sportives afin de répondre à la demande croissante. Le Groupement se tient à sa disposition dans une démarche collaborative afin d'élaborer la feuille de route qui la guidera dans ses investissements futurs, compte tenu toutefois des réalités et contraintes financières.

Anières, le 1^{er} septembre 2026
Blaise Giroud, Vice-président